FONDE EN 1891

LE NUMERO 15 CENTIMES

L'Egalité

Edition du "REVEIL DU NORD" Lille

Bureaux : 39, Rue Pauvrée, ROUBAIX et 2, Place de l'Hôtel-de-Ville, TOURCOING

Dimanche 2 Juin 1924

LE NUMERO 15 CENTIMES

PARIS-LILLE

La Faillite de l'Or

Paris, 30 mai 1924.

Sans bruit, une révolution vient de s'accomplir qui va jeter une perturbation profonde dans les mœurs parisiennes. Je veux parler de ce curieux procès qui vient d'être plaidé devant la Troisième Chambre, à Paris, et qui mettait aux prises deux peuples, deux peuples d'Huîtres, les Huîtres sauvages représentées par la Chambre Syndicale des Négociants en Perles fines, et les Huîtres cultivées, défendues par un importateur, M. Pohl. Vous avez lu dans les journaux que, par une sympathie qui s'explique, les préférences du Tribunal sont allées aux Huîtres cultivées, qui sortent ainsi victorieuses d'un combat dont l'enjeu, si l'on y réfléchit bien, atteindrait plusieurs milliards.

Les juges étaient, vous vous en souvenez, invités à répondre à la question suivante : « Les perles japonaises sont-elles de vraies perles ? » Evidemment, s'ils s'étaient renseignés auprès de Mlle Jane Marnac, de Mlle Jane Renouardt ou de Mlle Polaire, qui font passer régulièrement des communiqués dans les gazettes pour annoncer qu'elles ont perdu un collier évalué à cinq ou six cents gros billets, ils auraient déclaré qu'on ne saurait avoir la moindre estime pour les bijoux qui ne coûtent pas une fortune. Mais ils ont fait une enquête consciencieuse sur les mœurs de l'Huître — qui sont peut-être moins compliquées que celles de ces demoiselles, mais tout de même fort honnêtes. Ils ont appris ainsi qu'il y a dans le monde des Huîtres — beaucoup moins bêtes qu'on ne le croit communément — deux catégories d'ouvrières : celles qui travaillent sans le secours de personne et sans en rien dire, à fabriquer leurs perles, et celles qui se laissent complaisamment écarter, puis, sans se faire prier le moins du monde, enrobent de nacre, aussi soigneusement que font leurs consœurs précédemment nommées, le petit corps étranger qu'une main indiscrète et intéressée a sournoisement glissé entre leurs coquilles. Il va de soi que ces huîtres-là, ces huîtres bonnes filles qui arrondissent si gentiment le petit capital de leur patron, valent beaucoup moins cher que les autres, puisqu'il n'est pas besoin d'employer des pêcheurs très coûteux à aller les chercher à domicile, c'est-à-dire au fond de la mer. Mais ce sont néanmoins de braves et loyales huîtres et il faut vraiment avoir mauvais caractère pour prétendre que leurs perles sont fausses. Elles se sont fait donner un petit coup de main, voilà tout, mais que ceux qui ne se sont jamais fait aider dans la vie leur jettent la première... perle !

♣ ♣

Ce jugement de la Troisième Chambre qui déclara, le 24 mai dernier, que « **les indications** (de la science et des spécialistes) **n'autorisent personne à qualifier les perles japonaises** (c'est-à-dire cultivées) **de perles fausses** » vous semble probablement très logique. N'empêche qu'il a plongé dans le plus grand courroux une foule de gens soi-disant bien nés et qui ne devaient leur réputation qu'à l'éclat de leurs perles.

Les grandes courtisanes d'abord. La valeur marchande des grandes courtisanes pouvait être évaluée, jusqu'à présent, d'après le nombre et la grosseur de leurs perles. Elles les avaient gagnées une à une, à la sueur de leur corps, au prix de mille fatigues et de mille dégoûts. Chacune de ces perles représentait à leurs yeux un souvenir — un peu plus d'abnégation, de volonté, de renoncement à la vérité de leur cœur. Maintenant que les perles vraies sont à la portée de toutes les bourses, quel but auront-elles dans leur vie ? Même pas celui de faire crever d'envie leurs petites camarades et les dames de la bourgeoisie ! En voyant leur collier, on s'écriera : « Peuh, ça ne vaut pas cher ! » et on regardera autre chose... Plus d'émulation, donc plus de vice. Vous allez voir que dépouillées de leur ambition traditionnelle par le miraculeux jugement de la Troisième Chambre, les grandes courtisanes vont redevenir vertueuses, se marieront et auront beaucoup d'enfants...

Et puis, les femmes du monde. Les femmes du monde qui, le plus souvent, ne sont des « femmes honnêtes » que parce qu'elles trompent leur mari « honnêtement », c'est-à-dire avec la sécurité matérielle que leur donne la loi du mariage, n'avaient de plus cher désir que de ressembler à des courtisanes en arborant d'aussi beaux colliers de perles. Que vont-elles faire, à présent que le collier de perles ne constitue plus, de toute évidence, un cadeau royal ? Vous allez voir qu'elles vont revenir à une conception plus saine de leur rôle de ménagères et demander pour leur fête ou leurs étrennes, au lieu du bijou réglementaire, par exemple un wagon d'anthracite !

Enfin, les spéculateurs. Les profiteurs de la guerre, n'ayant aucune confiance dans la stabilité du franc qu'ils ont contribué à avilir, avaient pris l'habitude de réaliser leurs scandaleux profits en diamants et surtout en perles. Les perles baissant, ils vont réfléchir que le bien mal acquis ne profite jamais... C'est un avertissement. Je souhaite qu'à la lumière qu'il projette sur tous les gens sensés, les Français qui gardent encore de l'or dans leurs tiroirs ou dans leurs coffres-forts (où il y en a, dit-on, pour 3 à 4 milliards), calculent qu'ils se privent ainsi d'un intérêt annuel de 6 %, soit, depuis le début de la guerre, près de 60 %, perdus sans retour !

Je souhaite enfin qu'ils se disent : « L'or qui fait la loi, ce n'est pas l'or stérile que nous avons dans nos poches, mais celui que nous avons donné à l'Amérique et avec lequel elle nous tient maintenant à sa merci, en faisant baisser notre franc à son gré. Et cet or que nous avons dans nos poches ne servira à quelque chose que si, pour rendre au franc sa valeur, nous le portons à la Banque de France — **contre l'assurance qu'il n'en sortira plus.** »

N'avais-je pas raison d'énoncer que le jugement de la Troisième Chambre est capable de révolutionner les mœurs ?

André FAGE.

Aujourd'hui dimanche lisez tous

LE SECRET MORTEL

l'émouvant roman feuilleton dont nous commençons la publication en deuxième page.

Les Sacs à terre de la Veuve Patoir

Les Assises du Nord jugent cette Valenciennoise qui pendant la guerre dirigea leur fabrication

Nous avons longuement parlé, en son temps d'une affaire d'intelligences avec l'ennemi qui fit grand bruit dans la région de Valenciennes.

La triste héroïne de cette affaire, la veuve Patoir, se mit, durant l'occupation allemande, au service de l'ennemi pour le compte de qui elle dirigea à Valenciennes la fabrication des sacs à terre.

LA VEUVE PATOIR

Ces sacs, on le sait, devaient une fois remplis de terre servir de boucliers aux soldats allemands et leur permettre, en même temps, de tirer sur nos troupes.

La veuve Patoir a aujourd'hui à rendre compte de son crime devant la Cour d'Assises du Nord. Voici, tel que les expose l'acte d'accusation, les faits qui lui sont reprochés.

UNE ENTREPRISE PROSPÈRE

Auquier Louise-Séverine, veuve Patoir, 42 ans, née à Maubeuge, couturière domiciliée à Murnau (Allemagne) travaillait comme coupeuse dans un magasin de nouveautés de Valenciennes quand la guerre éclata.

Sa situation était alors des plus précaires.

Peu après l'arrivée des troupes allemandes elle entra volontairement au service de l'ennemi et eut une entreprise de couture et de confection de divers objets et effets. L'importance des besoins de l'ennemi augmentant sans cesse le travail se développa d'autant et le 25 décembre 1914, l'atelier de la veuve Patoir était transféré au No 10, de la place d'armes dans un grand immeuble réquisitionné surnommé « Le Casino ». C'est là qu'à plein rendement elle fit fonctionner l'atelier de confections de la 6me armée allemande.

Des étoffes ou tissus provenant de réquisitions opérées dans la région lui étaient journellement remis en quantités considérables pour être transformés en effets commandés par le service de l'intendance. Un prix déterminé était versé par l'autorité allemande à la veuve Patoir qui se chargeait de rémunérer la main-d'œuvre qu'elle employait. Ce prix consistait en un mandat établi par la mairie, sur présentation d'un bon de réquisition de la Kommandantur, il portait la mention « frais de guerre » ou « confection de tel ou tel objet pour l'armée allemande » il était payé par la recette municipale.

Le travail de l'atelier des confections consista d'abord en articles de lingerie, en vêtemen etc. Mais bientôt cela changea.

A partir du 6 janvier 1915, ce fut des sacs de toile bleue qu'on demanda aux ouvrières. C'étaient les fameux sacs à terre, destinés aux tranchées allemandes.

LES SACS A TERRE

A Valenciennes et dans les environs on se rendit vite compte de la destination réelle de ces sacs. Aussi beaucoup d'ouvrières refusèrent-elles de poursuivre un tel travail ; les autres furent l'objet d'avertissements, voire même de menaces.

Le conseil municipal décida de leur supprimer le secours de chômage qu'elles touchaient et le maire le docteur Tauchon ayant fait connaître le 5 mars à l'autorité allemande qu'il refuserait de signer les mandats requis pour la confection de ces sacs il fut décidé que l'atelier de Valenciennes ne confectionnerait plus de sacs de ce modèle. De fait à partir de ce moment on ne fabriqua plus que de grands sacs de 1 m. 20 × 0 m. 60 dits sacs postaux ou sacs à grains ou à céréales, lesquels d'ailleurs furent aussi employés contre nos troupes.

CONDUITE SCANDALEUSE DE LA VEUVE PATOIR

Pendant son séjour à Valenciennes, la veuve Patoir fut manifestement l'amie des allemands et passa pour être la maîtresse de certains d'entre eux.

Un jour cependant pour une cause ou pour une autre elle tomba en disgrâce et fut envoyée pour être gardée à vue à la gendarmerie d'Onnaing.

Elle y resta quelques mois, jouissant d'égards indiscutables, puis elle quitta Onnaing en septembre 1916 en même temps que la 6me armée pour se rendre à Bruxelles où elle vécut maritalement avec un nommé Otto Wild, gendarme.

La veuve Patoir avait gagné beaucoup d'argent dans son entreprise, le 26 novembre 1916 elle se fit ouvrir à la « Deutsche Bank » de Bruxelles un compte-courant de 125.000 fr., et un compte dépôts de titres. Ces dépôts furent par deux fois l'objet de sequestre mais celles-ci ne tardèrent pas à être suivies de main levées. Le 4 novembre 1918 alors que les armées allemandes battaient en retraite elle demande à la Deutsche Bank de Bruxelles de faire transférer les soldes de ses comptes 211.000 marks et 50.000 francs à la succursale de Munich, elle-même alla se fixer à Murnau (Bavière) et vécut en concubinage avec Otto Wild dont elle eut un enfant.

Elle fut arrêtée le 18 novembre 1923 au cours d'un voyage qu'elle faisait en Alsace.

(LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

::: GIBBONS :::

n'a pas nettement vaincu Georges CARPENTIER

New-York, 31. — **LES DIX ROUNDS DU MATCH CARPENTIER-GIBBONS DISPUTE A MICHIGAN-CITY SE SONT DEROULES SANS KNOCK-OUT (?).**

LA DECISION, SUIVANT LES JOURNAUX, EST QUE GIBBONS FUT VAINQUEUR AUX POINTS.

Le Crime de la Rue de Gand à Lille

L'agresseur de la cabaretière Angèle Dhennin serait son amant, un Polonais que l'on recherche

Le service de la sûreté de Lille a tenté, hier matin, de procéder à l'interrogatoire de la victime de la tentative d'assassinat de la rue de Gand, Angèle Dhennin, transportée, ainsi qu'on le sait, à l'hôpital St-Sauveur.

La malheureuse femme avait la tête si complètement tuméfiée qu'elle ne pouvait ouvrir les yeux. On ne croit pas cependant que ceux-ci aient été atteints par le couteau du meurtrier. Samedi matin, la cabaretière qui paraissait plongée dans l'hébétement, ne put répondre aux questions qui lui furent posées. Comme on prononçait devant elle des noms d'individus considérés comme susceptibles d'être les auteurs du crime, Angèle Dhennin, poussa quelques gémissements et fit signe de la main qu'on veuille bien la laisser tranquille....

Là-dessus, l'interne de service intervint et insista comme c'était son devoir, pour que cet interrogatoire soit remis au lundi. Les inspecteurs de la sûreté s'inclinèrent et se retirèrent aussitôt.

UN NOUVEAU TÉMOIGNAGE

Au 1er étage de « La Ville de Dunkerque », juste au-dessus de la salle de débit et de la cuisine qui fait suite à celui-ci, loge actuellement et depuis un mois, un Français : M. Marceau Gasset, 28 ans, journalier.

Or, M. Gasset se trouvait dans son logement, au moment du crime et ceci, lui valut d'être quelque peu suspecté... Cependant, les explications qu'il fournit, ainsi que l'examen de ses vêtements le firent mettre rapidement hors de cause.

Ce locataire de Mme Dhennin entendit, vendredi vers 11 heures, un bruit de lutte au rez-de-chaussée, puis des cris suivirent auxquels, M. Gasset ne prêta que peu d'attention.

« Tiens, songea-t-il, ma propriétaire qui « s'explique » encore avec son « ami ! »... Ne nous mêlons pont de cela ! ». Et, par le corridor, il gagna philosophiquement la rue pour se rendre à son restaurant. Au moment où le journalier sortit de la maison, le drame était accompli, mais M. Gasset qui n'avait pas coutume de pénétrer chez Mme Dhennin, n'en sut rien.

Questionné sur « l'ami » de la cabaretière, le témoin fit la déclaration suivante :

« Au 1er étage du 21 de la rue de Gand, ont logé pendant un certain temps le polonais Antoine Daniez, 24 ans, journalier, et le beau-frère et compatriote de celui-ci, un grand gaillard, Joseph Debiak. Le premier partageait ma chambre. Au second on avait réservé un petit coin, où d'ailleurs il ne couchait jamais. Sitôt le cabaret fermé, il allait, en effet, rejoindre Mme Dhennin, dont il était l'amant.

Le beaux-frère de Debiack protestait contre la conduite de son parent, mais seulement en l'absence de l'intéressé....

Ajoutons que le livre de logeurs de Mme Dhennin, porte que Debiack quitte le garni qu'il occupait chez cette dernière, le 17 mai et Daniez, seulement le 29 mai.

La police est en ce moment fort occupée à vérifier si le départ de Debiack ne fut pas fictif et cherche à établir l'emploi du temps ainsi que les allées et venues de cet individu, ces derniers temps.

EST-CE LA BONNE PISTE ?

Jusqu'à présent, les investigations policières n'ont pas permis de recueillir sur le compte du polonais Debiack, que des renseignements ne le montrant guère sous un jour favorable. Il battait souvent la femme Dhennin et on lui prête ces paroles graves qui en disent long sur son état d'esprit :

« Je désire vivement regagner mon pays natal, mais il me faudrait avant cela ramasser beaucoup d'argent ou « faire un coup ! ».

A noter que le polonais connaissait parfaitement les habitudes de la cabaretière. Il n'ignorait donc vraisemblablement pas que cette dernière plaçait son argent dans le buffet-desserte, qui, seul, fut fouillé par l'auteur du crime.

Révélons, à ce propos, qu'un second coffret en métal, dans lequel la victime déposait ses économies a disparu...

Rappelons également que M. Gasset, dont nous rapportons plus haut les déclarations, entendit d'abord un bruit de lutte, avant que ne lui parviennent des cris, puis des gémissements. Ceci semblerait indiquer que la cabaretière se trouvait en « pays de connaissance » lorsqu'on l'attaqua pour lui prendre son argent, sans cela, elle eut vraisemblablement appelé tout de suite à son secours. On peut croire aussi, que celui qui désirait s'emparer de cet argent, ne s'attendait point à trouver de la résistance, morale ou physique, chez celle dont il convoitait le bien. Il est probable que dans ce cas, il se fut armé de façon à supprimer sa victime....

Pris au dépourvu, il tenta d'abord d'étrangler la cabaretière, ainsi qu'en témoignent les traces très apparentes qu'elle porte au cou, mais n'ayant pu parvenir à la maîtriser de cette façon, il la frappa sauvagement au visage, avec ce qui lui tomba sous la main, probablement un couteau-serpe qu'il portait sur lui et dont la pointe recourbée à l'extrémité ne lui permit pas de l'utiliser autrement qu'il le fit.

Bref, la police croit bien que c'est Debiack qui fit « le coup » pendant que, peut-être, Daniez faisait le guet dans les alentours...

Le signalement du premier de ces individus a été en tout cas lancé de toutes parts, notamment en Belgique, dans la direction de laquelle, le polonais serait parti, en compagnie de son beau-frère, sur le rôle et le signalement de qui on n'est pas actuellement bien fixé.

Un fait paraît indiquer que la police pourrait bien avoir raison C'est le suivant :

A plusieurs reprises, Debiack, avait demandé à sa maîtresse, de le porter sur son registre comme ayant quitté le garni qu'il était censé occuper chez elle.

Quel but poursuivait donc Debiack ? On le devine aisément : il voulait supprimer toute trace de son passage...

Satisfaction lui fut-elle finalement donnée par l'intéressée et, dans l'affirmative, à quel moment exactement ?

C'est ce que l'information judiciaire va s'efforcer d'établir définitivement.

LE GOUVERNEMENT DE DEMAIN

Chassé par la volonté du peuple, M. Poincaré s'en va, aujourd'hui, après avoir accumulé depuis 1922, toutes les fautes et toutes les misères sur le pays. Il ne se résignera pas à l'oubli et demain il combattra le nouveau gouvernement au nom de la réaction dont il s'avoue désormais le chef de bande. Ce n'est rien. Ce qui est grave, c'est qu'il laisse le franc à vingt-cinq cent., la farine et la viande en hausse, la France en proie aux batailles des partis.

Devant la situation très difficile que lui laisse M. Poincaré que fera le nouveau gouvernement ?

Il est hors de doute que M. Herriot fera un gouvernement très à gauche, sans le concours des socialistes. Il est hors de doute que M. Herriot acceptera cette mission des mains de M. Millerand.

La question de la présidence de la République sera sûrement posée dès le début de la législature. Elle ne peut être posée et résolue que dans le cadre même des institutions constitutionnelles.

Le Président de la République est « irresponsable » devant les Chambres, sauf pour le cas de haute trahison. Toutefois lorsque le sentiment personnel du Président n'est pas en concordance avec l'opinion de la majorité de l'une ou l'autre assemblée, il lui est possible de s'adresser au pays par voix de message. **Si, dès le début des réunions de la Chambre et notamment à l'occasion de la déclaratoin ministérielle, cette opposition se manifeste — comme cela peut être bientôt le cas — M. Alexandre Millerand ne manquera pas d'adresser un message aux Français et le Président du Conseil en donnera lecture à la Chambre et au Sénat. Le vote d'un ordre du jour suivra. C'est ce qui décidera de la crise présidentielle ou du maintien de l'état de choses actuel.**

Pour le salut de la République, pour la paix intérieure, les choses doivent se dérouler ainsi, en conformité avec la Constitution.

Ce serait faire le jeu des factions que de ne pas donner à la Chambre l'occasion de se prononcer, en toute liberté, sur la politique présidentielle. Les questions de personnes ne doivent pas avoir la priorité sur les principes de notre démocratie.

Mais tout cela n'est rien à côté du vaste plan de travail qui attend le gouvernement de demain. Nous regrettons que la lutte autour des portefeuilles semble l'emporter, dans les couloirs du Parlement, sur les préoccupations qui sont celles des citoyens français.

C'est la situation critique du franc qui domine tout. Le premier devoir du nouveau gouvernement sera de réagir énergiquement contre la spéculation qui sévit à la Bourse. La publication rapide des projets financiers et fiscaux du cabinet Herriot sera de nature, pensons-nous, à apaiser les inquiétudes et à rassurer le pays et l'étranger.

Pour la pratique d'une politique de réformes sociales et de confiance aux travailleurs, le gouvernement sera assuré de l'appui du groupe socialiste.

Il nous paraît sage que le Parti Socialiste ne participe pas au pouvoir, comme Lebas l'a indiqué, avec une belle clarté, au Congrès de la Fédération du Nord. Le Parti Socialiste a le devoir, non pas de conquérir des places lucratives, mais d'exercer un constant droit de regard et de contrôle sur les affaires publiques. Le gouvernement de M. Herriot sera ainsi libéré des exigences d'un centre qui trop longtemps a exercé son arbitrage et il devra, en même temps, toujours craindre de s'éloigner des réalisations qu'exige la masse du peuple qui travaille et qui paie les impôts.

La France fait l'essai d'un « pouvoir de gauche », c'est-à-dire d'un pouvoir qui allège les taxes de consommation, diminue le prix de la vie et fait la part plus large au travail qu'à la richesse.

Puissent la Chambre et le Gouvernement montrer bientôt au pays qu'il ne s'est pas trompé !

Eugène GUILLAUME.

L'attitude du Président de la République

Paris, 31. — Suivant un de nos confrères parisiens, il se trouvera un gouvernement, peut-être même présidé par un homme de premier plan pour porter simultanément, devant la Chambre et le Sénat, un message du président de la République sur lequel les deux Assemblées seront invitées à délibérer et à voter. Il ne sera pas possible de renverser le cabinet sur un autre débat car son premier acte sera de demander cette discussion. Il est possible qu'il se trouve à la Chambre une majorité pour demander la démission de M. Millerand et est improbable qu'il s'en trouve une au Sénat.

Se résumant, notre confrère conclut que M. Millerand ne s'en ira ni sur une équivoque, ni sur un vote accidentel d'une des deux Chambres, ni surtout sur une injonction d'un congrès de parti.

M. Herriot refusera-t-il sa collaboration à M. Millerand ?

Paris, 31. — En ce qui concerne la question de la présidence de la République, le « Matin » relate que M. Herriot aurait indiqué qu'il lui paraissait impossible, répondant à une invitation de M. Millerand, de lui refuser « de plano » sa collaboration.

Mais, d'autre part, si dimanche, au cours de la réunion plénière des gauches, une motion portant le président de la République en demeure de se retirer était votée, il a été convenu que serait alors examinée la question de savoir si cette motion serait officiellement transmise au chef de l'Etat. On déciderait à ce moment si c'est M. Herriot lui-même qui ferait cette communication.

D'après l'« Œuvre », l'information est erronée qui laissait entendre que M. Herriot serait disposé à former le cabinet et sans condition. M. Herriot, dit ce journal, ne consentira à devenir le successeur de M. Poincaré que si le président de la République démissionne ou lui promet de démissionner sans tarder.

(LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

Nos grandes épreuves sportives

LE IIe CRITERIUM CYCLISTE (Amateurs) DU NORD DE LA FRANCE

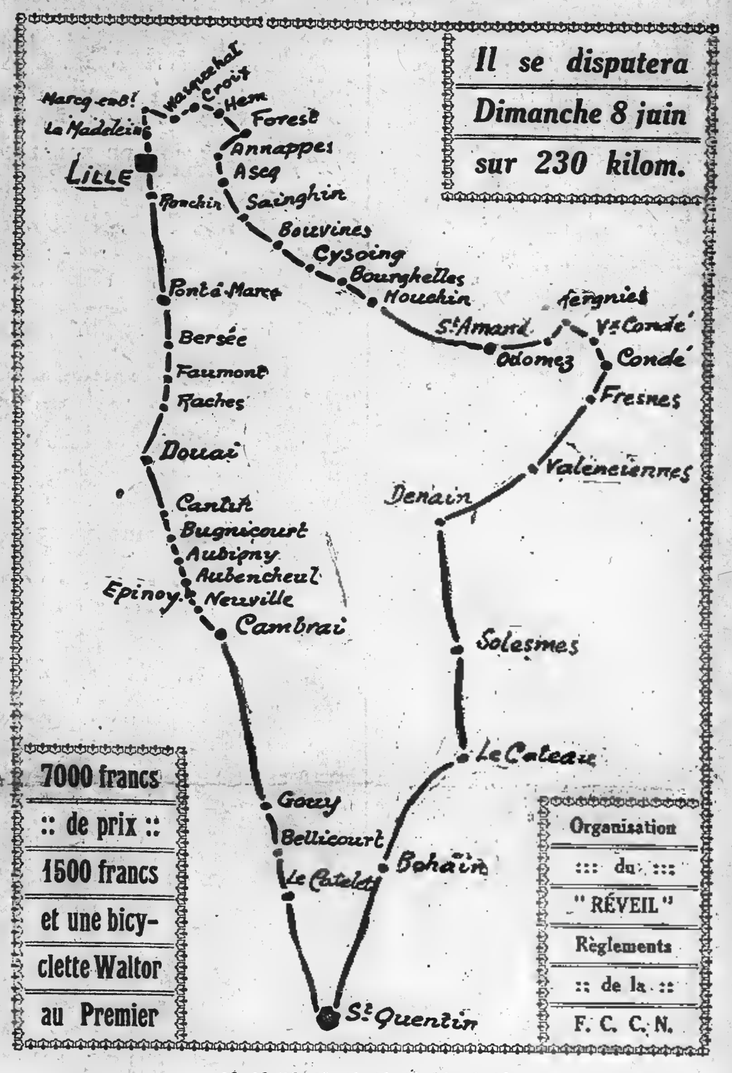

Lorsque l'an dernier, au cours de la réception des vainqueurs de notre 1er Critérium Cycliste (Amateurs) du Nord de la France, notre directeur M. Eugène Guillaume, en présence de nombreux invités et des gagnants de notre épreuve, déclarait que devant le formidable succès obtenu, cette course deviendrait annuelle, un tonnerre d'applaudissements salua cette promesse. Le soir même, la date était retenue, l'itinéraire fixé, la liste des prix provisoirement établie.

Nous assisterons donc dimanche 8 juin à la répétition exacte du 1er Critérium Cycliste Amateurs du Nord de la France, qui nous valut l'an dernier un si formidable succès. Depuis le départ, sur tout le parcours, à l'arrivée, la foule s'empressera pour assister au passage des coureurs.

Nos vaillantes populations du Nord et de l'Aisne, acclameront les routiers qui, tête baissée, fonceront vers le but, vers les honneurs, vers la gloire.

On se rappelle la magnifique course de Julien Perrain, le vainqueur de l'an dernier, le Champion Lillois.

C'est grâce au REVEIL DU NORD que ce jeune sportif se révéla d'une façon définitive. Depuis il a fait son chemin.

Cette belle épreuve renouvelée figure cette année au programme des Fêtes de la Paix, que la Municipalité de Lille organise les 8 et 9 juin.

L'an dernier, notre épreuve comportait environ 300 kilomètres. Elle avait réuni au départ 140 concurrents. L'itinéraire passait par Armentières, Fleurbaix, Béthune, Lens, Douai, Cambrai, St-Quentin, Bohain Le Cateau Solesmes, Denain, Valenciennes, Condé, Vieux-Condé, St-Amand, Cysoing, Ascq, Hem, Lille.

Nous l'avons pour le 8 juin, quelque peu modifié. Au lieu d'emprunter la boucle, pour atteindre Douai, les concurrents fileront directement vers cette dernière ville par Pont à Marcq, Faumont, Râches, puis reprendront l'itinéraire classique de l'an dernier.

Ce changement abrégera la distance de 70 kilomètres, ce qui est assez sensible.

A n'en pas douter, le succès du IIe Critérium Cycliste Amateurs, sera plus éclatant encore que celui du premier. La magnifique épreuve du Critérium Cycliste international de dimanche dernier, a d'ailleurs suffisamment montré ce dont nous sommes capables en matière d'organisation de grands tournois sportifs.

LA PRÉPARATION DE L'ÉPREUVE

Nos dévoués rédacteurs principaux et rédacteurs correspondants ont déjà pris contact avec les sociétés sportives, qui très obligeamment, se sont mises à leur disposition. Plus de 2.000 flèches de direction seront dès demain, par nos soins, apposées. De plus, la traversée des villes sera assurée par les membres des divers groupements. Aux endroits qui pourraient prêter à confusion, des contrôleurs munis de brassard du REVEIL DU NORD seront placés.

De tous côtés, les concours s'offrent, c'est dire que notre épreuve passionne déjà les foules.

UN PRIX DE 2.000 FR. AU PREMIER

On a vu dans nos éditions d'hier, que grâce à la générosité de **M. Prosper RAU**, le constructeur bien connu des cycles **WALTOR**, la valeur du premier prix se trouvait portée à 2.000 fr. Ce dernier, ajoute, en effet aux 1.500 francs donnés par LE REVEIL une superbe bicyclette **WALTOR** demi-course, valeur 500 fr. au vainqueur du IIe Critérium Cycliste Amateurs. On ne peut que le remercier de son beau geste ! Cet exemple ne manquera pas d'être suivi, de sorte que les vaillants coureurs qui termineront le parcours, seront largement récompensés de leur effort.

LES CONTROLES FIXES ET VOLANTS

Le règlement prévoit trois contrôles fixes et neuf contrôles volants. Les premiers sont installés à Cambrai, St-Quentin, Denain.

Les secours fonctionneront à Douai, Bohain, Le Cateau, Solesmes, Valenciennes, Condé, Vieux-Condé, St-Amand, Ascq.

LE CONTROLE DE DÉPART

Le contrôle de départ, ainsi que la distribution des dossards, se fera dans notre hall, 186 bis, rue de Paris, Lille, dimanche 8 juin, de 6 à 7 h. 30. A 7 h. 45, on procédera à un premier appel, puis en cortège, on se dirigera vers la Porte de Douai, face à chez Thibaut et D'Hélin où le départ officiel sera donné à 8 heures très précises.

L'ARRIVÉE

L'arrivée sera jugée face à l'Octroi de Lille, Boulevard de la République, territoire de La Madeleine. Plusieurs tribunes seront installées, des enceintes spéciales seront réservées aux invités du REVEIL DU NORD. En attendant les arrivées, la Fanfare L'Union, 75 exécutants, donnera comme dimanche dernier, un magnifique concert.

L'itinéraire et l'horaire probable

Lille, départ		7 h. 45
Ronchin, départ	3 k.	8 h. 00
Ennetières	7 k.	8 h. 10
Pont-à-Marcq	11 k.	8 h. 20
Faumont	18 k.	8 h. 40
Râches	22 k.	8 h. 48
Douai	29 k. 300	9 h. 00
Le Raquet	31 k. 300	9 h. 04
Cantin	36 k. 300	9 h. 15
Bugnicourt	39 k. 600	9 h. 20
Aubigny-au-Bac	42 k. 800	9 h. 26
Aubencheul	44 k. 600	9 h. 30
Sancourt	50 k. 300	9 h. 42
Saint-Rémy	50 k. 600	9 h. 43
Cambrai	51 k. 700	9 h. 45
Rumilies	57 k. 700	9 h. 55
Masnières	59 k.	10 h. 00
Banlouzelle	59 k. 200	10 h. 03
Le Catelet	67 k. 700	10 h. 30
Bellicourt	70 k. 200	10 h. 35
Saint-Quentin	83 k. 200	11 h. 15
Lesdins	88 k. 900	11 h. 25
Fresnoy-le-Grand	97 k. 900	12 h. 00
Bohain	101 k. 900	12 h. 08
Busignies	106 k. 100	12 h. 15
Honnechy	109 k. 100	12 h. 20
Le Cateau	117 k. 100	12 h. 45
Montay	119 k. 100	12 h. 50
Neuvilly	121 k. 300	12 h. 55
Solesmes	124 k. 300	13 h. 00
Saint-Python	126 k. 300	13 h. 04
Haussy	129 k. 300	13 h. 10
Montrecourt	131 k. 300	13 h. 14
Saulzoir	132 k. 300	13 h. 16
Haspres	136 k. 300	13 h. 25
Fleury	137 k. 400	13 h. 27
Denain	144 k.	13 h. 40
Haulchain	146 k.	13 h. 44
Rouvignies	148 k.	13 h. 48
La Sentinelle	155 k.	14 h. 10
Valenciennes	159 k.	14 h. 18
Bruay-sur-Escaut	162 k. 700	14 h. 25
Escautpont	166 k. 200	14 h. 32
Fresnes-sur-Escaut	167 k. 800	14 h. 35
Condé	168 k. 800	14 h. 40
Vieux-Condé	170 k. 800	14 h. 44
Hergnies	173 k. 300	14 h. 48